

**FICHE RECENSEMENT MARAICHAGE,
HORTICULTURE, PEPINIERE ET
AUTRES**

**PLUIE FORTE ET GRELE - 2^{ème} quinzaine
AOUT 2022 – vendredi 02/09/2022**

*A nous retourner à : Chambre d'Agriculture du
Var*

70 Bd Wilson - 83550 VIDAUBAN

crise@var.chambagri.fr - 04 94 99 75 21



Ce document nous permet de faire un recensement des exploitations touchées par la forte pluie et la grêle et ainsi faire une estimation à l'échelle départementale. Ce n'est en aucun cas un dossier de demande d'indemnisation.

Les dégâts liés à la forte pluie et à la grêle ne sont pas éligibles aux calamités agricoles. Toutefois, le recensement nous permet de mesurer l'étendue du sinistre et éventuellement de mobiliser d'autres dispositifs. Nous vous encourageons donc à vous recenser le plus rapidement possible.

Date de l'intempérie :	
Nom et prénom, ou raison sociale :	
N° tél & port :	Email :
Adresse :	
N° SIRET :	
Activités et surfaces : <input type="checkbox"/> horticulture plein air : <input type="checkbox"/> horticulture sous serre : <input type="checkbox"/> maraichage plein air : <input type="checkbox"/> maraichage sous serre : <input type="checkbox"/> pépinière plein air : <input type="checkbox"/> pépinière sous serre : <input type="checkbox"/> viticulture : <input type="checkbox"/> arboriculture : <input type="checkbox"/> autres (préciser) :	
Surface agricole totale (SAU) :	Nombre d'actifs total (famille et salariés) :
<input type="checkbox"/> Agriculteur <input type="checkbox"/> Double actif (agriculteur + autre(s) activité(s)) <input type="checkbox"/> Retraité	
Date du sinistre :	
Communes concernées :	
Biens privés touchés (logement, voiture personnelle, mobilier,...) : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

Assurances

Etes-vous assurés pour la perte de récolte relative à la grêle ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Si oui, avez-vous choisi une formule de garantie ?	<input type="checkbox"/> Plutôt basique	<input type="checkbox"/> Plutôt élevée

Pertes de récoltes

Culture	cocher		Surface sinistrée	Pourcentage de dégâts estimés *	Surface totale plantée
	Serre	Plein air			
Total					

* : Ces estimations seront confidentielles

Perte de fonds

- **plantes pérennes** (récoltes impactées à plus de 12 mois)

Estimation du coût des replantations pour les plantes détruites à 100% :

- **Autres**

Surface de serres verre endommagées (verres cassés) :

Autres dégâts (ravinement, chemins, murets, matériels, ...) :

Effets attendus sur votre trésorerie

Etes-vous jeune agriculteur (JA) ou récemment installé ?		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Si vous êtes jeune agriculteur, ou si le poids de vos remboursements d'emprunts est fort, pensez-vous que l'impact de la grêle sur votre trésorerie en 2022 sera :		<input type="checkbox"/> faible	<input type="checkbox"/> limité <input type="checkbox"/> fort
Pensez-vous d'ores et déjà que vous devrez avoir recours à un prêt de trésorerie pour passer le cap ?		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> Ne sait pas

Remarques, autres souhaits ou besoins exprimés, propositions émises :

Questionnaire rempli le Signature :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à mobiliser les dispositifs de soutiens, notamment le système des calamités agricoles. Les destinataires des données sont les membres de la cellule de crise. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la Chambre d'Agriculture du Var (coordonnées ci-dessus). Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.